

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 22 AVRIL 2016
Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*

Œuvre d'art – Parc du sommet d'Outremont

A16-SC-03

Localisation :	Parc du sommet d'Outremont, mont Royal
Reconnaissance municipale :	Site patrimonial du Mont-Royal (cité) Écoterritoire Les sommets et les flancs du mont Royal
Reconnaissance provinciale :	Site patrimonial du Mont-Royal (déclaré)
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis à la demande du Bureau d'art public, le territoire visé étant situé au sein du site patrimonial du Mont-Royal et d'un écoterritoire.

NATURE DES TRAVAUX

Le projet consiste à installer une œuvre d'art au sein du parc du sommet d'Outremont dans le cadre du projet d'aménagement du chemin de ceinture du Mont-Royal, qui vise notamment à rendre ce secteur du mont Royal accessible aux piétons.

AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

Le projet devra recevoir l'aval du Ministère de la Culture et des Communications (MCC) puisqu'il est situé dans un site patrimonial déclaré.

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DES LIEUX

Le parc du sommet d'Outremont est situé sur le flanc nord du mont Royal, entre les cimetières du Mont-Royal et Notre-Dame-des-Neiges et le campus de l'Université de Montréal. Le lieu prévu pour l'implantation de l'œuvre d'art est situé sur le promontoire du sommet et est composé d'une plaine et d'une « chambre », lieu délimité par un couvert arboricole.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise à doter le parc du sommet d'Outremont d'une œuvre d'art contemporaine tout en enrichissant la collection d'art public municipale. La sculpture, intitulée « L'étreinte des temps », évoque un saule pleureur qui s'implante dans la chambre. Elle symbolise l'héritage amérindien et, plus largement, la paix, l'apaisement. L'arbre, réalisé en bronze, sera recouvert d'un vernis lui conférant un fini métallique très brillant.

L'aménagement paysager autour de l'œuvre s'inspire de la vision de Frederick Law Olmsted pour le parc du Mont-Royal et se veut très sobre et minimal, visant à conserver l'aspect naturel et ouvert de la clairière qui forme la « chambre ». Au centre de la clairière, l'œuvre sera mise en valeur par des végétaux légèrement fleuris, principalement des graminées, qui formeront un couvert végétal bas, à la manière d'un champ. En périphérie, à l'orée du bois, des plantes vivaces plus colorées et arbustives encadreront la « chambre ». De grosses roches seront implantées sur le pourtour de l'œuvre afin que les gens s'y assoient et la contemplent. Aucun aménagement de sentier n'est prévu; des sentiers naturels seront tracés graduellement par les promeneurs.

CONTEXTE DU PROJET

Le projet de réalisation d'une œuvre d'art pour le parc du sommet d'Outremont s'insère dans le cadre des travaux d'aménagement du chemin de ceinture du mont Royal, qui est assujéti à la « loi du 1% » afin de consacrer cette part du budget à l'art public. Élaboré en concertation par le Service de la culture et le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), le projet a été développé en trois étapes. Il visait à inviter des équipes composées d'artistes et d'architectes paysagistes afin de réaliser une œuvre qui s'intègre de manière délicate dans le paysage particulier de la « chambre », sur le promontoire du sommet d'Outremont. À la suite du lancement du concours par avis public, cinq candidatures ont été retenues parmi les 31 soumises. Lors de la sélection des finalistes, trois équipes ont été retenues. De celles-ci, le jury a sélectionné une équipe lauréate.

Le projet de concours d'œuvre d'art public a été présenté préalablement au Conseil du patrimoine de Montréal le 29 mai 2015 et a reçu un avis favorable en date du 11 juin 2015 (A15-SC-05). Celui-ci était toutefois assorti de la recommandation de développer une vision d'ensemble pour l'intégration des œuvres d'art sur la montagne par l'élaboration d'un outil de gestion et de mise en valeur des œuvres.

ANALYSE DU PROJET

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a reçu les représentants du Service de la culture et du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) lors de sa réunion du 22 avril 2016. Le représentant du SGPVMR a d'abord fait un rappel du contexte dans lequel s'insère le projet, soit la réalisation du chemin de ceinture du mont Royal qui vise entre autres à mettre en valeur et à rendre accessible aux piétons cette partie méconnue de la montagne qu'est le sommet d'Outremont. La représentante du Service de la culture a ensuite fait un rappel des étapes du projet, puis a présenté l'œuvre sélectionnée et les aménagements prévus.

D'emblée, le CPM se réjouit du choix de concentrer l'ensemble du budget dans une seule œuvre plutôt que d'en réaliser une variété de plus petite. Cela résulte en une œuvre de grande qualité. Il apprécie également le choix de l'emplacement, qui permet de bien la mettre en valeur. Le CPM souligne également l'exemplarité du processus de

concours d'œuvre d'art public et félicite les représentants des services pour la qualité de leur approche et la sensibilité avec laquelle ils ont mené ce projet. Il félicite également les lauréats du concours pour la grande qualité de l'œuvre et la sensibilité avec laquelle elle s'intègre dans son environnement.

Exécution

L'œuvre représente des tiges (branches et racines) de saule de différents diamètres qui s'entrelacent et s'entrecroisent, formant des arches, le tout d'une hauteur maximale d'environ 17 pieds et d'une largeur approximative de 25 pieds. Selon les documents du projet, le diamètre des branches variera de 1½ à 4 pouces. L'œuvre sera autoportante (sans support externe) et sera ancrée au sol sur treize points de contact à l'aide d'une dalle de béton implantée sous le niveau du sol, ainsi qu'à l'aide d'ancrages avec pieux. De manière générale, le CPM croit qu'il importe d'user de vigilance lors de la réalisation de l'œuvre. Bien que le CPM soit confiant en la capacité et le professionnalisme de l'exécution, il s'inquiète des modifications structurales qui pourraient être requises par l'ingénieur pour s'assurer de la solidité de l'œuvre, comme l'ajout de liens rigides entre les branches. En ce sens, bien que le CPM ait à cœur le respect de l'intégrité artistique de l'œuvre, il n'est pas opposé à ce que les dimensions soient légèrement modifiées et à ce que l'œuvre soit agrandie si cela doit assurer sa solidité et la sécurité des usagers qui fréquenteront le lieu. À cet effet, la Ville doit également vérifier si la configuration de l'œuvre et sa localisation posent un risque en cas de foudre.

Finition

L'œuvre sera réalisée en vannerie et en cire perdue avant d'être coulée en bronze. Il est ensuite prévu de la recouvrir d'un enduit pour protéger le bronze des rayons UV et de l'oxydation. Pour le CPM, la finition de l'œuvre nécessitera une attention particulière dans sa réalisation. En effet, la pose d'un enduit sur du métal représente un défi particulier, étant donné la difficulté d'assurer une couverture uniforme sur des surfaces irrégulières comme celles reproduisant les branches du saule. Une application inadéquate de l'enduit pourrait causer la décoloration graduelle et l'oxydation partielle du bronze, ce qui affecterait la qualité esthétique et la durabilité de l'œuvre.

Pérennité

Le terrain sur lequel l'œuvre sera installée est loué à la Ville de Montréal par l'Université de Montréal en vertu d'un bail de cinquante ans. Qu'arrivera-t-il avec le site et l'œuvre une fois que le bail sera échu ? Le CPM craint que la durée de la propriété de la Ville sur le site mette en péril la pérennité de l'œuvre. Celle-ci étant conçue en symbiose avec le site, le CPM s'inquiète que l'ensemble soit menacé lorsque le bail prendra fin. Il encourage par conséquent la Ville à s'assurer que les conditions légales puissent garantir la pérennité de l'œuvre.

Il importe aussi de s'assurer que le site restera tel quel, c'est-à-dire composé d'une plaine et d'une chambre, et que celle-ci ne soit pas envahie par les arbres, puisque cet aménagement fait partie de l'œuvre et qu'il convient de respecter son intégrité.

Choix des plantes

Le projet d'œuvre d'art, qui symbolise l'héritage amérindien, comprend aussi la plantation de plantes indigènes dans la chambre. Le CPM a pris connaissance du plan d'aménagement et constate qu'une grande variété de plantes sera utilisée. Toutefois, considérant qu'aucun chemin formel ne sera aménagé, il se peut que les plantes soient piétinées par

les usagers. En l'absence d'une orientation des cheminements par un sentier, il convient donc de s'assurer que les plantes choisies soient très résistantes au piétinement. De plus, le CPM considère que l'absence de sentier est un élément qui doit être lié à l'œuvre et ne doit pas être modifié sans l'accord des artistes afin de maintenir l'intégrité de l'œuvre. Puisque l'aménagement paysager du site est une partie intrinsèque de l'œuvre, il importe également de s'assurer de l'entretien du lieu et des plantes dans le respect des intentions initiales des artistes.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis favorable au projet d'aménagement de l'œuvre d'art public « L'étreinte des temps » au sein du parc du Sommet d'Outremont et souligne l'exemplarité de l'ensemble de la démarche. Il émet cependant les recommandations suivantes :

- s'assurer de la solidité de l'œuvre et de la sécurité des usagers sur le site;
- veiller à une application uniforme de l'enduit lors de la finition;
- étudier et prévoir la pérennité de l'œuvre lorsque le bail d'occupation du site par la Ville sera échu;
- veiller à l'entretien du site et à maintenir la composition de l'aménagement paysager formant l'enceinte et l'entrée de la chambre ainsi que l'aménagement paysager prévu dans l'œuvre;
- choisir des plantes qui résistent au piétinement pour la « chambre ».

Président de séance et membre,

Original signé

Bernard Vallée

Le 5 mai 2016